

République Française

*Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat*

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Paris, le 24/09/2010

Réf : D10017980

Messieurs les Secrétaires Nationaux,

A l'issue du relevé de conclusions en date du 29 juillet 2010, je vous avais invité à signer le texte du protocole DGAC 2010-2012 issu des négociations sociales tenues ces derniers mois.

Ce protocole a maintenant été présenté à l'ensemble des personnels de la DGAC et il a reçu la signature de six syndicats représentatifs.

Je suis bien sûr attentif aux préoccupations exprimées par les syndicats qui n'ont pas signé ce protocole. Mais ce texte est l'aboutissement de très nombreux mois de négociations et il a fait l'objet d'arbitrages gouvernementaux au plus haut niveau. Il contient des engagements et des mesures fortes pour maintenir l'unité et la cohésion de la DGAC, accompagner les réformes nécessaires et donner des garanties essentielles aux personnels en continuant d'améliorer leurs statuts et leurs rémunérations.

Je lance donc avec ma signature, la procédure de validation de cet accord en considérant qu'il deviendra définitivement applicable s'il n'a pas été dénoncé dans les conditions prévues par l'article 28 de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, d'ici la fin octobre.

**Messieurs les Secrétaires Nationaux
des syndicats représentatifs des personnels
de la DGAC**

*Hôtel Le Play
40, rue du Bac 75007 Paris*

Je demande en outre à la DGAC de mettre en œuvre sans délai les mesures les plus urgentes de ce protocole ayant trait au renforcement de la sécurité, à la préservation de l'environnement et à l'amélioration des services rendus. A ce titre, les travaux devant avoir lieu avant les premiers effets du nouveau système législatif sur les retraites, portant à la fois sur des questions de sécurité, d'harmonisation européenne, d'allocation temporaire et de construction de carrière, devront être lancés en octobre.

Je vous confirme également que ce protocole ne préjuge pas des discussions qui pourront être menées sur la construction du bloc fonctionnel d'espace aérien FABEC. Comme nous en sommes convenus, je vous invite à prendre connaissance du rapport de Gilles Savary et à participer à la réunion que je tiendrai avec l'ensemble des syndicats représentatifs des personnels de la DGAC à ce sujet, le lundi 4 octobre à 17H00, dans les locaux du Ministère.

Je vous prie de croire, Messieurs les Secrétaires Nationaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Sincèrement,

Dominique BUSSEREAU